1917

Manifeste

de

Sir Robert Borden

au

Peuple Canadien



Publié par le Bureau de Publicité du Gouvernement Unioniste, 47 rue Slater, Ottawa, Ont.
Imprimé par 'a Cie d'Imprimerie d'Ottawa, Limitée.

Manifeste de Sir Robert Borden

AU

PEUPLE CANADIEN

17 novembre 1917.

Au peuple canadien:

Le douzième parlement a été dissous et cette dissolution a imposé au peuple le devoir de choisir une nouvelle Chambre des Communes. D'après la Constitution, le mandat des députés élus en 1911 a expiré il y a un an. Mais en vertu d'un consentement de nos deux partis politiques, tant aux Communes qu'au Sénat, et avec la sanction manifeste de l'opinion publique, la durée du Parlement fut, pour des motifs exceptionnels autant que graves, et que notre histoire n'avait point encore connus, prolongée d'un an.

Une nouvelle prolongation fut proposée, mais par suite de l'attitude de l'opposition, il ne put y être donné suite, et des élections générales devinrent inévitables.

LUTTE SANS PARALLÈLE

Les circonstances et les conditions dans lesquelles et sur lesquelles le peuple doit maintenant se prononcer sont sans précédents et sans égales. Il y près de trois ans et demi, en exécution d'engagements contractés dans d'honorables alliances, tout autant que pour défendre sa propre existence et la sécurité de ses dominions, la Grande-Bretagne est entrée en guerre contre l'Allemagne. Et le Canada. comme nation associée du Commonwealth britannique, s'est engagé dans la lutte de par un décret de son parlement. CE DÉCRET FUT RENDU SANS UNE SEULE VOIX DISSIDENTE, ET IL DONNA LA VÉRITABLE EXPRESSION DU SENTIMENT ET DE LA DÉTERMINATION DU PEUPLE DE CE PAYS. Nul gouvernement n'aurait pu survivre et nul gouvernement n'aurait mérité de survivre, s'il ne s'était conformé à un pareil vœu du peuple, et s'il n'avait travaillé à sa réalisation immédiate. TOUTE HÉSITATION EUT PU ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME DE LA LACHETÉ. TOUT RETARD EUT HUMILIÉ ET ABAISSÉ LA NATION. Toute négligence à mobiliser les hommes et les ressources du Dominion et de les envoyer au secours de la liberté et de la civilisation nous eût exposés au mépris de notre époque, et à la flétrissure de la postérité.

LA NATION N'A PAS HÉSITÉ

Mais ni le gouvernement, ni le peuple n'hésitèrent. La résolution et le patriotisme du peuple canadien s'exprimèrent d'une façon prompte et adéquate. Par enrôlement volontaire, une armée de plus de quatre cent mille hommes fut formée.

> Trois cent cinquante mille soldats canadiens sont allés servir outre-mer et exposer leur vie sur les plaines bouleversées de la France et des Flandres. Plusieurs milliers d'entre eux dorment aujourd'hui leur dernier sommeil dans des tombes que leur sang a sanctifiées et que leur sacrifice a glorifiées. Le souvenir de leur vaillance et de leurs exploits adoucit la douleur qui règne dans nombre de nos foyers. Grâce à ce qu'ils ont fait, nous avons eu une nouvelle révélation de notre patriotisme. Grâce à eux, la nation s'est revêtue d'une dignité nouvelle. Mais avec quelle indignité paraîtrions-nous au jugement de l'histoire si, par le fait de notre apathie et de notre abstention, la victoire ne couronnait pas la cause pour laquelle ils sont morts?

Par ce qu'ils ont accompli si résolument et si vaillamment nous seront jugés. SI LEURS CAMARADES QUI LES ONT REMPLACÉS DANS LES TRANCHÉES NE SONT PAS AIDÉS, NOUS SERONS CONDAMNÉS À L'HUMILIATION ET AU DÉSHONNEUR. NOS SOLDATS SE SERAIENT CHARGÉS POUR NOUS D'UNE TACHE DONT NOUS ÉTIONS INDIGNES. ET NOUS MOISSONNERIONS DANS LA HONTE CE QU'ILS AURAIENT SEMÉ DANS L'HONNEUR.

SERVICE OBLIGATOIRE NÉCESSAIRE

Lorsqu'il devint apparent que l'enrôlement volontaire ne procurait pas de renforts suffisants à notre armée, il devint nécessaire de songer aux dispositions édictées dans la Loi de la Milice, qui donne au gouvernement le pouvoir d'imposer le service militaire à tous les citoyens du Canada entre les âges de dix-huit à soixante ans inclusivement. En vertu de cette loi, la sélection doit s'effectuer par le tirage au sort, c'est-à-dire par le hasard. DANS LES CONDITIONS ACTUELLES, LES INTÉRÊTS PUBLICS NE PEUVENT ÊTRE BIEN SERVIS PAR UNE SÉLECTION DE HASARD; ILS DEMANDENT PLUTOT UNE SÉLECTION RAISONNABLE, ÉTABLIE SUR UN EXAMEN SÉRIEUX DES BESOINS DU PAYS, TANT AU CANADA QUE SUR LES CHAMPS DE BATAILLE. Conformément à ces besoins nationaux, une mesure nouvelle, devant autoriser la conscription sélective d'hommes de vingt à quarante-cinq ans, fut préparée et soumise au Parlement. TOUS LES SOINS POSSIBLES FURENT PRIS AFIN QUE LES DISPOSITIONS DU NOUVEAU PROJET NE FUSSENT ENTACHÉS D'AUCUNE INJUSTICE, QU'ELLES NE NUISENT AUCUNEMENT À L'AGRICULTURE ET À L'IN-

DUSTRIE, QU'ELLES N'ÉTABLISSENT AUCUNE PRÉFÉRENCE PARMI LES GROUPES, LES CLASSES, LES CATÉGORIES OU LES INTÉRÊTS.

UNE MESURE DÉMOCRATIQUE

La Loi du service militaire est une mesure démocratique, car elle atteint le riche aussi bien que le pauvre; — en fait, elle pèse plus lourdement sur le riche, pour la raison qu'il est plus difficile à un jeune homme fortuné de réclamer l'exemption du fait que son travail est nécessaire pour l'entretien de ses parents. Elle est également équitable à l'égard des provinces, et à l'égard des groupes de population d'origine différente, PUISQU'ELLE NE RECONNAIT AUCUNE FRONTIÈRE PROVINCIALE NI AUCUN GROUPE ETHNIQUE, MAIS APPELLE TOUS LES JEUNES CANADIENS DONT L'ÉTAT EST LE MÊME ,ET EN QUELQUE LIEU QU'ILS SE TROUVENT. C'est la méthode la plus efficace possible, car elle permet d'opérer UNE SELECTION IMPARTIALE ENTRE LES HOMMES QUI PEUVENT PARTIR ET COMBATTRE ET CEUX QUI DOIVENT PLUTOT DEMEURER AU PAYS ET Y TRAVAILLER. Ce système n'a d'autre objet que d'établir auquel de ces deux services particuliers les uns et les autres peuvent être affectés avec le plus d'avantages possibles, et donne aussi l'assurance que chacun remplira le rôle qu'il peut tenir le mieux. En mettant cette loi en force, le gouvernement aura en vue le principe que les services et les sacrifices de chaque famille qui auront déjà envoyé des hommes au front doivent être pris en considération, et verra à exempter les autres membres de ces familles.

LE SERVICE OBLIGATOIRE EST DEVENU D'UNE IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ

PERSONNE NE SONGEA AU SERVICE OBLIGATOIRE AVANT QUE LE SERVICE OBLIGATOIRE NE FUT DEVENU D'UNE IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ. Il n'y eut aucune hésitation à demander l'autorisation d'instituer l'enrôlement par sélection dès que la nécessité de renforts plus considérables fut indubitablement reconnue. CE FUT L'ENNEMI—ET NON PAS LE GOUVERNEMENT—QUI A LANCÉ L'APPEL AUX ARMES ET PROVOQUÉ LA MOBILISATION DE TOUTES LES RESSOURCES DE L'EMPIRE.

Le gouvernement en appelle au peuple, avec la certitude que LA POURSUITE VIGOUREUSE DE LA GUERRE EST LE SOUCI SUPRÊME ET IMMÉDIAT DU PEUPLE, et que la Loi du service militaire, qui autorise la conscription sélective, n'est que l'expression des sentiments et de la volonté de la nation.

SUPPORTÉE PAR LE GOUVERNEMENT

L'administration au nom de qui cet appel est fait n'est l'agent ni l'organe d'aucun groupe particulier, pas plus que d'aucune section ni d'aucun parti. Il y en a parmi ses membres qui doivent porter la responsabilité des mesures à prendre pour la poursuite de la guerre; et ces membres ne cherchent aucunement à se décharger de cette responsabilité. Il y en a d'autres aussi qui n'ont aucune responsabilité à assumer. Cependant, à l'égard de la Loi du service militaire, tous assument la responsabilité la plus complète, de même qu'ils se tiennent dorénavant comptables de la conduite de la guerre, des mesures de police qui devront être prises et de tous les actes de l'administration. Il ne saurait être question d'absoudre à l'avance, des critiques qui pourraient lui être adressées, le gouvernement qui a administré les affaires publiques six années durant, parce qu'un gouvernement d'union vient d'être constitué. La seule question qui est à considérer, C'EST QUE LA GUERRE DOIT ÊTRE LE PREMIER OBJET DE NOS PRÉOCCUPATIONS, ET QUE L'UNION PARMI LE PEUPLE EST AUSSI NÉCESSAIRE QUE LA COALITION DES CHEFS POLITIQUES, AFIN DE POURSUIVRE ÉNERGIQUEMENT LES OPÉRATIONS QUI DOIVENT ASSURER LA VICTOIRE.

NOUS AVONS RECHERCHÉ L'UNITÉ

Nul ne réclame, pour les hommes qui se sont ainsi unis afin de constituer un cabinet de coalition, un témoignage de patriotisme ou de civisme exceptionnel. Mais il était nécessaire, pour réaliser cet objet, de sacrifier des divergences d'opinion et d'étouffer des préjugés.

> SI CE BUT FUT ASSEZ NOBLE POUR JUSTIFIER L'UNION ET LA COOPÉRATION DE CHEFS POLITIQUES QUE SÉPARAIENT D'ANCIENNES QUERELLES ET DE PROFONDS DÉSACCORDS D'IDÉES, IL EST ÉGALEMENT ASSEZ NOBLE POUR JUSTIFIER L'UNION DES INTENTIONS ET DES EFFETS PARMI L'ÉLECTORAT DONT DÉPEND LE SORT DU GOUVERNEMENT, COMME EN DÉPENDENT AUSSI LES MESURES À PRENDRE POUR LA CONTINUATION DE LA GUERRE.

Dans les tranchées, libéraux et conservateurs combattent et meurent pour un même Canada et pour un même empire. Aucune démarcation politique ne divise les blessés dans les hôpitaux. Aucun de ceux qui soignent les blessés et les nécessiteux ne s'inquiètent de quel parti sont ces malheureux. Est-ce donc trop que d'espérer que l'esprit qui anime et fait triompher l'armée soit aussi actif et aussi puissant parmi le peuple demeuré au pays, lorsqu'il donnera son vote, et que, là-bas comme ici, la grande cause pour laquelle nous luttons unisse et inspire toute la nation?

RÉFORMES PROJETÉES PAR LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

Mais il y a cependant d'autres raisons pour lesquelles la direction des affaires devrait être confiée au gouvernement d'union. Ce gouvernement s'est engagé à abolir les abus anciens et à adopter une sage et

vigoureuse politique de réformes effectives. Le système de patronage, au moyen duquel sont distribués les adjudications et les emplois, a été le germe de nombreux malaises politiques; et ce système existe chez nous depuis des générations. Il a créé, parmi les groupes et dans les localités, des intérêts incompatibles avec les besoins nationaux et multiples du pays, et s'est révélé néfaste à l'efficacité du service national. Il a égaré des représentants du peuple, a procuré de l'ascendant à des minorités organisées en certaines circonscriptions électorales, et a affecté même l'indépendance du Parlement.

Ce mal aurait dû être supprimé, et depuis longtemps déjà. Le reproche repose sur tous les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir et qui ont toléré l'existence de ce système. Mais un mal invétéré ne disparaît que sous l'action d'un remède héroïque—et l'héroïsme n'a pas été la qualité distinctive des partis canadiens à l'égard du patronage. Généralement, les gouvernements ont eu la vie longue au Canada. Aussi, lorsque, durant de nombreuses années, le patronage est resté entre les mains du parti au pouvoir, c'est par une disposition assez naturelle que l'autre parti rétablit l'équilibre quand, après longtemps, il parvient à la direction des affaires. Une fois que ce gouvernement est engagé dans ce rouage, des influences se font reconnaître et des intérêts se créent, et il devient aussi difficile de résister à ces influences que de suprimer ces intérêts. Nous sommes portés à croire, cependant, qu'un gouvernement formé par les deux partis politiques, et renforcé d'une représentation particulière de l'agriculture et du travail organisé, peut agir avec plus de liberté et d'indépendance qu'un gouvernement porté au pouvoir dans les conditions d'autrefois. De là vient la détermination d'abolir la spéculation du patronage, d'attribuer les emplois publics au mérite et non au favoritisme, et d'établir une concurrence loyale et ouverte pour l'octroi des adjudications et l'achat des fournitures.

LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Il n'est pas nécessaire de répéter la politique dont le programme a déjà été énoncé. En remplissant ce programme, le gouvernement s'engage à mettre un terme aux dépenses ruineuses de la multiplication irréfléchie des chemins de fer, et d'arranger une coopération effective entre les réseaux publics et privés. Avec l'acquisition du Canadian Northern, l'État est devenu l'un des principaux voituriers de voyageurs et de marchandises. Pour que la gestion de l'État produise des résultats satisfaisants, il est nécessaire d'établir une administration vigoureuse, ayant des vues larges, et confiante en l'avenir. L'efficaité du service doit être assurée. Toute considération de patronage personnel ou politique doit être absolument ignorée. Le service public doit offrir les mêmes avantages que les compagnies privées.

LES PROBLÈMES DU TRANSPORT

Des mesures devront être également prises pour fixer des taux raisonnables au transport océanique, et cela conformément aux règlements nationaux et internationaux, si des tentatives d'imposition de taux extraordinaires sont faites. Durant de longues années, au Canada, la politique des chemins de fer a été déterminée beaucoup plus par la rivalité des entrepreneurs que par les exigences du transport. Comme

résultat, nous possédons d'immenses voies ferrées dont la construction a été très onéreuse, avec de longues lignes parallèles en des régions où une seule suffirait à tous les besoins, et réduirait les charges tout en exigeant moins de capital. Il est à supposer, pourtant, que le Canada développera davantage encore son trafic en augmentant les facilités de transport par chemin de fer. D'ici là, le gouvernement s'efforcera de coordonner les services existants, d'améliorer et de protéger les lignes de l'État, sans cependant causer d'injustice aux compagnies privées.

TAXES PLUS FORTES SUR LA RICHESSE

De même qu'il faudra se départir des anciennes méthodes de construction de nos chemins de fer, il faudra aussi reviser le vieux système de taxation. Afin de faire face aux dépenses sans cesse croissantes qui nécessitent les opérations de la guerre, et aussi pour faire en sorte que tous participent à l'aide commune et au sacrifice général, LA CONSCRIPTION SERA IMPOSÉE A LA RICHESSE AU MOYEN D'UNE TAXE PROPORTIONNÉE AUX BENÉFICES DE GUERRE ET D'UNE AUGMENTATION DE L'IMPOT SUR LE REVENU. Les dépenses feront l'objet d'un examen minutieux qui aura pour but de défendre les fonds publics contre les sollicitations purement locales, et d'écarter les entreprises d'origine et d'objet purement politiques. Des comités permanents de la guerre et de reconstruction ont été établis par le cabinet.

POUR RÉSOUDRE LES PROBLÈMES DE LA GUERRE

Les problèmes ardus et compliqués que les conditions de l'état de guerre soulèvent inévitablement seront abordés et étudiés avec toute l'attention voulue et tous les soins requis, pour être résolus de façon pratique et le plus rapidement possible. L'immigration et la colonisation recevront une soigneuse et continuelle attention, et le gouvernement ne manquera pas de tenir compte du travail et de reconnaître pleinement la nécessité d'accroître nos productions. Une coopération complète et efficace entre les producteurs agricoles sera encouragée.

LES HOMMES QUI AURONT, PAR LEURS SACRIFICES ET LEURS SOUFFRANCES, DÉFENDU LES LIBRES INSTITUTIONS DU CANADA, DEVRONT ÊTRE PHYSIQUEMENT RÉÉDUQUÉS S'IL Y A LIEU, ET REMIS À L'AGRICULTURE OU FAVORISÉS DANS LES AUTRES CARRIÈRES QU'ILS DÉSIRERONT SUIVRE. LES MUTILÉS ET LES INVALIDES SERONT PROTÉGÉS. LES VEUVES ET LES ORPHELINS SERONT SECOURUS ET TRAITÉS AVEC SOLLICITUDE.

LE DROIT DE VOTE POUR LES FEMMES

Le devoir et les convenances exigent que ceux qui sauvent la démocratie ne puissent dire que la démocratie est le refuge des privilégiés ou une école de pauvreté et de misère. LE DROIT DE VOTE SERA CONFÉRÉ AUX FEMMES, NON SEULEMENT EN RECONNAISSANCE DE LEUR PRÉCIEUSE COLLABORATION ET DE LEUR

DÉVOUEMENT AUX ŒUVRES DE GUERRE, MAIS COMME UNE MESURE DE JUSTICE QUI A ÉTÉ TROP LONGTEMPS DIFFÉRÉE. Si les hommes meurent, les femmes en souffrent; si les hommes sont blessés, les femmes les soignent; si les hommes deviennent invalides, les femmes peinent à leur place. Dès lors, il ne doit exister aucune séparation dans la citoyenneté, puisqu'il n'en existe aucune dans la souffrance et le sacrifice.

UN MÊME PATRIOTISME

Le gouvernement s'efforcera de stimuler un même patriotisme parmi tous les éléments de la population et dans toutes les parties du Dominion. Il n'a recueilli aucune succession compromettante. Il n'apporte avec lui aucun grief, aucune animosité. L'est et l'ouest sont égaux devant la table du Conseil, et chaque province aura, dans le nouveau Parlement, une égale et adéquate représentation. Au cours de la campagne électorale, il serait à souhaiter que les questions brûlantes, qui pourraient ranimer les vieilles querelles de race et de religion, soient débattues avec le plus de discrétion possible. A CEUX QUI SONT MORTS POUR NOUS SUR LES CHAMPS DE BATAILLE LOINTAINS, LA VISION D'UN CANADA UNI FUT DOUCE. TROUBLER CETTE VISION SERAIT UNE TRAHISON ENVERS LEUR MÉMOIRE.

Le gouvernement se rend exactement compte qu'il est de la plus impérieuse nécessité, en ces jours de danger national, d'exécuter son programme avec le moindre retard inutile. IL S'ENGAGE À POURSUIVRE LA GUERRE AVEC UNE VIGUEUR INCESSANTE, À FAIRE TOUS LES EFFORTS POSSIBLES POUR OPÉRER L'UNITÉ NATIONALE, À ADMINISTRER LES SERVICES PUBLICS AVEC ÉCONOMIE ET EFFICACITÉ, À PRÉPARER DES MESURES DE TAXATION CONFORMES À LA JUSTICE SOCIALE, ET À NE RIEN NÉGLIGER DE CE QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR AIDER LES SOLDATS EN SERVICE ACTIF OU POUR RENDRE LA VIE FACILE ET CONFORTABLE AUX FAMILLES QU'ILS ONT LAISSÉES DERRIÈRE EUX.

FERMEMENT CONVAINCU QUE CE PROGRAMME PEUT MIEUX ÊTRE SUIVI PAR UN GOUVERNEMENT REPRÉSENTANT TOUS LES PARTIS POLITIQUES, TOUTES LES CLASSES, TOUTES LES CROYANCES ET TOUS LES INTÉRÊTS, J'EN APPELLE, EN TOUTE CONFIANCE, AU NOM DE CE GOUVERNEMENT, À LA SYMPATHIE ET À L'APPUI DU PEUPLE CANADIEN.

R. L. Borden